

---

## AVIS DE PUBLICATION

---

### Consultance pour la mise en place / mis à jour de procédures internes pour les Sept (07) ONG Nationales F/BKO/2904/RFQ/010

Le FONGIM est une instance de coordination qui rassemble plus de 110 organisations internationales dont la mission du FONGIM est d'offrir à ses membres un cadre de partenariat et de concertation avec les autres acteurs, dans le but d'influencer les politiques et les actions des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que du Gouvernement, pour une prise en charge optimale des besoins essentiels des populations démunies et marginalisées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le Forum des ONG Internationales au Mali (FONGIM) lance un appel à cotation relatif au recrutement d'un cabinet / consultant chargé de la mise en place et/ou de la mise à jour des procédures internes au bénéfice de sept (07) ONG nationales partenaires.

#### **Retrait des termes de références**

Les entreprises / individus intéressés peuvent obtenir les documents et Termes de références ou les informations supplémentaires à l'adresse [ml.procurement@fongim.org](mailto:ml.procurement@fongim.org) et doit contenir les informations ci-dessous :

- Le numéro de référence F/BKO/2904/RFQ/010 dans l'objet du mail
- Nom de la société
- Nom du représentant de la société
- Poste de la personne
- Contact téléphone et Email du représentant.

#### **Mode de soumission des offres**

Veuillez soumettre vos offres conformément aux exigences détaillées ci-dessous :

Les documents de soumission scellés complets doivent être livrés par l'une des modes de soumissions ci-dessous :

- Remise par email, à l'adresse suivante du bureau FONGIM : [ml.procurement@fongim.org](mailto:ml.procurement@fongim.org)  
Ou

- En main propre sous plis fermé au bureau du FONGIM après avoir signé la fiche de dépôt des offres aux adresses suivante : [Deutsche Welthungerhilfe \(WHH\), Cité du Niger, Rue 43, Porte 329, BPE 1921-Bamako](#)

**Les dossiers de soumission doivent être transmis au plus tard le 11 mai 2026 à 16h00, heure locale du Mali.**

Avant la date et l'heure de clôture mentionnées ci-dessus. Les sociétés qui ne soumettent pas leur devis avant cette date ne seront pas prises en compte.

Toutes soumission en dehors des modes de soumissions ci-dessus ne seront pas prise en compte.

Conditions générales applicables aux fournisseurs – Appel d'offres FONGIM

Les offres financières doivent être présentées en Toutes Taxes Comprises (TTC), de manière claire et explicite. À défaut de précision contraire, la FONGIM considérera que les montants soumis incluent l'ensemble des taxes applicables, notamment la TVA.

Tout fournisseur participant au présent appel d'offres et/ou travaillant avec la FONGIM est tenu de respecter des normes déontologiques élevées. À ce titre, il s'engage notamment à :

- respecter et promouvoir les droits humains et sociaux fondamentaux ;
- garantir l'absence totale de recours au travail des enfants ;
- offrir à son personnel des conditions de travail décentes, sûres et conformes à la législation en vigueur.

La FONGIM se réserve le droit d'écarter toute offre émanant d'un fournisseur ne satisfaisant pas à ces exigences.

Préalablement à toute attribution de commande ou de contrat, la FONGIM procède à des vérifications afin de s'assurer que le fournisseur retenu respecte son devoir de vigilance en matière de prévention et de lutte contre la corruption, conformément aux normes nationales et aux exigences des partenaires techniques et financiers.

La FONGIM privilégie l'acquisition de biens et services présentant le plus faible impact environnemental possible. Les critères environnementaux font partie intégrante du processus d'évaluation des offres. À ce titre, la FONGIM se réserve le droit de rejeter toute proposition ne répondant pas de manière satisfaisante aux considérations environnementales définies dans le dossier d'appel d'offres.

La FONGIM est tenue de veiller à ce que l'ensemble de ses décisions en matière d'approvisionnement et d'achats soit dûment justifié, documenté et conforme aux principes et règles obligatoires des bailleurs de fonds.

À cet effet, le fournisseur s'engage à accorder un droit d'accès total et sans restriction, y compris sur site, aux locaux, installations, documents et informations relatifs à l'exécution du contrat, au bénéfice des représentants de la FONGIM, du donateur et/ou de toute entité ou personne dûment mandatée par celui-ci, aux fins d'évaluation, de contrôle ou d'audit.